



CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL

L'an 2023, le 27 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Bourron-Marlotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BALOUZAT Alain, M. BOUILLETTE Lionel, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, M. CAPOIS Guillaume, Mme CERCEAU Christelle, M. COLAS Christophe, Mme DUWEZ Nathalie, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme LAVAUZELLE Laurence, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PACTON Stéphanie, Mme SCHAPPACHER Karine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DE FARIA CASTRO Custodio à M. BOUILLETTE Lionel, M. GANDON Jean-Charles à Mme SCHAPPACHER Karine, Mme GREMY Dominique à M. BUIRON Alain, Mme PAYAN Chantal à Mme MOURICHON Véronique, M. PETIT Yves à M. VALENTE Vitor

Excusé(s) : M. BREGERE-MAILLET Jean

Absent(s) : M. KECK Frédéric

A été nommé(e) secrétaire : Mme DUWEZ Nathalie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 16

Date de la convocation : 21/09/2023

Date d'affichage : 22/09/2023

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- **Décision D2023 004** relative à la signature d'une convention de souscription avec le SDESM. Il s'agit de bénéficier de la centrale d'achat du SDESM pour le marché de déploiement d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicule électrique sur le domaine public. La participation est de 1 000 € TTC car la collectivité conserve le produit de la part communale de la Taxe intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE).
- **Décision D2023 005** relative à la signature d'une convention secondaire pour les repas du restaurant scolaire – GAS77. Par délibération C2021_22 du 10 avril 2021, le conseil municipal avait décidé à l'unanimité d'intégrer le Groupement d'Achats Sud Seine-et-Marnais (GAS 77) composé des 26 communes. Dans le cadre du renouvellement du marché relatif à la fourniture et à la livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire, qui ne concerne que sept communes, il était nécessaire de signer une convention actant le groupement de ces sept communes.
- **Décision D2023 006** relative à la demande de subvention auprès de l'éducation nationale dans le cadre du dispositif « Parcours Littéraire en Bibliothèque ». Il s'agit d'un projet artistique et culturel qui est porté conjointement par l'école élémentaire Jules Renard et la Bibliothèque de Bourron-Marlotte qui s'appelle « La Danse de Jules Renard ». Il a été demandé une subvention de 1 500 € auprès de la DRAC Ile-de-France.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'adhésion et tout acte en découlant,
- D'inscrire au budget primitif 2024 chapitre 012, les crédits nécessaires au versement de ces participations financières aux agents.

Vote : Unanimité (21 voix pour)

Délibération C2023_32 (contrat-groupe Prévoyance)

FINANCES

5) Décision Modificative n°2

1. Plutôt que de remplacer le camion volé, il avait été prévu dans le budget primitif 2023, de le louer. Or, compte tenu du montant mensuel proposé, la commission travaux a fait le choix d'en acheter un. Il est donc indispensable de prévoir les crédits nécessaires.
2. Pour faire suite à la décision de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne concernant la dissolution de l'Association Foncière de Remembrement de Bourron-Marlotte, le Service de Gestion Communal de Fontainebleau demande à ce que son excédent de fonctionnement de 9,63 € soit repris dans celui de la commune par le biais d'une décision modificative.
3. La fourniture et la pose du logiciel relatif au travail à distance, sont imputable au chapitre 20. Or, les prévisions budgétaires sont insuffisantes.

Il est **demandé** au Conseil Municipal d'**accepter** la Décision Modificative n°2 proposée en suréquilibre, comme indiqué ci-après :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9,63 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9,63 €
D-613 : Locations	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	9 000,00 €	9 000,00 €	0,00 €	9,63 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 000,00 €
D-2051 : Concessions et droits similaires	0,00 €	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152 : Installations de voirie	34 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21538 : Autres réseaux	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2182 : Matériel de transport	0,00 €	48 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183 : Matériel informatique	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	41 300,00 €	48 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	41 300,00 €	50 300,00 €	0,00 €	9 000,00 €
Total Général		9 000,00 €		9 009,63 €

Madame Bruder-Cauquil demande s'il s'agit d'un camion « écologique » ou d'un diesel ? Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un diesel car c'est un modèle spécifique.

Vote : Unanimité (21 voix pour)

Délibération C2023_33

INTERCOMMUNALITÉ

6) Approbation du PV de transfert de la ZAE de Bourron-Marlotte

Lors de sa séance du 12 décembre 2022 le conseil municipal avait accepté à l'unanimité le rapport de la CLECT qui fixait, entre autres, les modalités de transfert de la Zone d'Activité Économique (ZAE).

Pour mémoire, les charges transférées sont les suivantes :

⇒ Fonctionnement : $17\,876 \text{ €} \times (119,9/104,9) = 20\,432 \text{ €}$

⇒ Investissement : $18\,675 \text{ €} \times (119,9/104,9) = 21\,345 \text{ €}$

Conformément aux dispositions des articles L1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu désormais d'approuver le procès-verbal qui est établi contradictoirement entre la Commune de Bourron-Marlotte et la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau qui a pour objet de préciser les modalités de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de cette compétence.

Il est demandé au conseil municipal, d'approuver le procès-verbal de transfert de la ZAE de Bourron-Marlotte.

Vote : Unanimité (21 voix pour)

Délibération C2023_34

7) Signature d'une convention d'entretien de la ZAE de Bourron-Marlotte

La zone d'activités économiques de Bourron-Marlotte, dont l'entretien était réalisé par la commune, et dans l'attente de la mise en place d'une organisation en la matière à l'échelle de l'ensemble des ZAE communautaires, la commune propose d'assurer la continuité du service public et de maintenir l'ensemble des prestations d'entretien précédemment mises en place.

Il convient ainsi de mettre en place une coopération entre la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et la commune de Bourron-Marlotte.

Celle-ci prend la forme d'une convention d'entretien précisant les conditions dans lesquelles la commune assure, à titre transitoire, l'entretien de la ZAE située sur son territoire. Cette convention prend effet au 1er janvier 2023 pour une durée d'une (1) année, renouvelable de manière expresse trois fois pour une même durée sans que la durée totale de la convention ne puisse excéder quatre ans.

Monsieur le Maire indique que le montant qui sera demandé à la CAPF sera identique à celui que la commune doit lui verser pour les frais de fonctionnement (20 432 €).

Madame Bruder-Cauquil fait remarquer que les frais de fonctionnement n'évoluent pas, alors que le coût de l'énergie ne cesse d'augmenter. Monsieur le Maire répond que les montants ont été actés et figés par la CLECT du 12 décembre 2022 et rappelle que lorsque la CAPF aura mis en place une organisation d'entretien sur l'ensemble des ZAE, cette somme sera entièrement à la charge de la commune.

Il est demandé au conseil municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'entretien de la ZAE de Bourron-Marlotte.

Vote : Unanimité (21 voix pour)

Délibération C2023_35

8) Informations du Maire et des Commissions

Remerciements des associations ayant reçues une subvention

Certaines associations ont présenté leurs remerciements, pour l'attribution d'une subvention :

- L'Association AMIT

Monsieur Patrick CARON, Président de l'Association Sportive l'Olympique du Loing vient de faire parvenir ses vifs remerciements au conseil municipal pour avoir procédé au changement des ampoules des projecteurs du terrain de football, en LED.

Monsieur le Maire

- Félicitations au Café de la Paix, Felipe et toute son équipe, qui a reçu une « toc » au Gault & Millau.
- Monsieur le Maire fait remarquer qu'au dos de la taxe foncière, il y a un encart qui indique que « *pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la commune fera l'objet d'une retenue de 233 171 €* ».

Christophe Colas

La commission s'est réunie le 25 septembre dernier, un retour a été fait sur les évènements passés :

- Annulation du bal des pompiers à cause des violences urbaines. Nous ne savons pas si l'amicale l'organisera en 2024.
- Retour très positif pour le salon du tatouage, bonne fréquentation malgré un week-end caniculaire. Pas de problème majeur rencontré.
- Deux personnes m'ont contacté pour reprendre la Foulée Bourronnaise. Nous nous réjouissons de cette initiative et apporterons notre soutien comme les années passées. Une réunion préparatoire est à envisager.
- Les Bourronnais-Marlottins ont répondu présent à la fête du village qui se déroule désormais le 1^{er} week-end de septembre.
- L'ensemble des associations présentes au Forum des Associations, ont fait le plein d'adhésions, un engouement majoré pour les associations sportives.

Compte tenu des nombreuses inscriptions, le taux d'occupation des infrastructures sportives augmente considérablement. Ce qui répond à la politique sportive de la CAPF. A ce sujet, nous accueillons le club de basket de Bois le Roi ainsi que le club d'escrime d'Avon. *Monsieur le Maire ajoute que ces créneaux n'étaient pas occupés, ces 2 associations n'ont pas pris la place d'autres associations. En ma qualité de Vice-Président au Sport je veille à ce que l'on ne déshabille pas une association pour en habiller une autre.*

- Un grand succès pour la 1^{ère} édition de « Videz vos Maisons » associé au Vide Grenier, avec une quarantaine d'inscriptions. Ce qui a quelque peu pénalisé le vide grenier organisé par Festiv'BM qui enregistre un manque à gagner. Nous réfléchissons pour déplacer la date en amont de l'été.
- Un parcours pédestre entre Montigny-sur-Loing et Bourron-Marlotte a été proposé à « La Patrimoniale » lors de la journée du patrimoine, en plus du parcours cyclable. Nous avons observé une augmentation des participants, 80 personnes environ ont fréquenté les circuits au départ de la mairie. Il faut dire que la météo était favorable.
- Suite à la journée Village Citoyen Sauveteur du samedi 13 mai dernier, 10 personnes se sont inscrites en mairie et ont pu bénéficier de la formation PSC 1 (*Prévention & Secours Niveau 1*) pour certains d'entre eux, indispensable à l'exercice de leurs fonctions. Nous avons été remerciés par les apprenants, ravis de cette initiative. Monsieur le Maire encourage la commission à poursuivre l'idée d'un label « Village Citoyens Sauveteur ».

Les projets de la commission :

- A la demande de nos jeunes adolescents et au regard de la fréquentation importante du terrain de basket, nous réfléchissons au projet de réaménagement de ce terrain et la façon dont il peut être subventionné. L'objectif est de fournir une surface de jeux moins bruyante pour le voisinage et la sécurisation au regard de la proximité des voies de circulation.
- Une réfection de la surface de la rampe du skate park s'avère nécessaire, la commission demande à la commission travaux d'accepter le devis.

Laurence Lavauzelle

La newsletter avec les événements du mois d'octobre est en préparation, elle sera bientôt envoyée dans les boîtes mails.

Nous avons commencé la rédaction du BM Actu, l'objectif serait de pouvoir le diffuser pour les vacances de la Toussaint. Il reste un petit mois, j'avais donné comme échéance le 30 septembre. Corinne a fait le relais auprès des associations, nous avons quelques retours. Nous allons faire une rétrospective de ce qui s'est passé pendant l'été aussi bien avec les enfants qu'au cours des différentes manifestations. Et il y aura également un encart pour le concours des Talents.

Le prochain Café du Maire se tiendra à la Papote.

Nathalie Duwez

- Il y a 9 assistantes maternelles désormais sur Bourron-Marlotte avec un accueil normalement de 31 places mais il y en a une de 4 places qui est en arrêt pour le moment. 27 places sont occupées.
- Le relais d'assistantes maternelles (RAM) est arrêté pour le moment car la CAPF est à la recherche d'une nouvelle animatrice.
- La rentrée scolaire c'est très bien passée, nous avons 7 classes à l'école élémentaire avec 161 élèves et 3 classes à l'école maternelle avec 68 élèves. Nous accueillons deux nouvelles enseignantes à l'école élémentaire MMES ROOSENS et GUSTIN.
- En ce qui concerne l'étude dirigée, Monsieur le Maire a décidé d'ouvrir 3 études supplémentaires les lundis, mardis et jeudis, parce qu'il y a toujours ce problème d'accueil des enfants. Ces études nous permettent de respirer, mais il n'y a pas de solution pour les maternelles. Nous réfléchissons en conséquence pour n'autoriser l'accès à la garderie qu'aux familles dont les 2 parents travaillent. Tant que l'ALSH n'est pas construit, nous serons obligés de faire une sélection malheureusement.

Stéphanie Pacton demande des précisions quant aux difficultés liées à l'activité danse de Nicolas. Effectivement, mais l'activité a été conservée. Monsieur le Maire refait l'historique et indique que l'année dernière Nicolas faisait la danse à l'ALSH et en fin d'année, il y a eu un spectacle qui a été très apprécié tant par les parents que par les enfants. Ce qui a suscité auprès des enfants l'envie d'intégrer le groupe. A la rentrée en septembre, explosion des inscriptions le jeudi parce qu'il y a danse. On a créé une demande auprès des enfants pour qu'ils viennent danser et je trouve que c'est quelque chose qu'il ne faut surtout pas arrêter et qu'il faut encourager pour tous nos enfants. Avec Nathalie, nous avons étudié les problèmes que cette activité engendrait à l'ALSH, au niveau de l'espace, c'est pour cela que j'ai pris la décision, après concertation avec les maîtresses, d'ouvrir 3 études supplémentaires, pour compenser le manque de places et aider les parents qui en auraient besoin.

Nathalie Duwez précise que ces 3 études permettent d'accueillir 45 enfants supplémentaires.

- Le 9 octobre, vote pour le nouveau conseil municipal enfant.
- En collaboration avec l'association « Les Petits Cartables » la boum d'Halloween se fera le 20 octobre à 18h30.

Christelle Cerceau

Les Ateliers « Bien être sur Internet » ont commencé le 26 septembre à l'Espace Renoir. Ils se tiendront tous les mardis jusqu'au 5 décembre de 10h00 à 12h00, sauf pendant les vacances scolaires. Il y a 11 participants et ces ateliers sont entièrement pris en charge par le PRIF (Prévention Retraite Ile de France).

Comme nous avons signé une convention avec le PRIF, qui propose plusieurs ateliers, nous envisageons d'en organiser d'autres l'année prochaine.

Monsieur le Maire trouve cette initiative très bien car ces ateliers qui sont réservés aux personnes de plus de 70 ans, suscitent un véritable engouement auprès de nos aînés.

Guillaume Capois

- Concernant la zone d'activité dont on vient de parler, nous avons établi avec Céline, une nouvelle liste, à partir de celle que nous avons mise à jour avec la commission. Nous avons d'ailleurs constaté que les entreprises qui s'ouvrent ou qui se ferment, ne se signalent pas et qu'il est très compliqué de la maintenir à jour. Nous avons donc fait un recensement exhaustif que nous avons transmis à la CAPF, de façon à ce que l'on puisse refaire le panneautage et les indications pour les livreurs.

Pour revenir sur le zonage, tout ce qui se situe après la gare, n'est pas inclus dans le périmètre de la ZAE, c'est dommage car il y a encore quelques entreprises qui s'y trouvent. On ne va pas le changer maintenant, mais l'idée serait de transférer toute la zone UX à la CAPF.

A l'époque, il avait été décidé d'appeler cette zone « La Zone d'Activité de la Sablière » or, en voulant anticiper si le périmètre est étendu, doit-on conserver ce nom ou en trouver un autre.

Il faudrait tous y réfléchir et apporter des réponses au prochain conseil pour que l'on puisse prendre la délibération correspondante.

Pour répondre à Madame Bruder-Cauquil, toutes les entreprises qui se trouvent dans la zone d'activité, sont des entreprises privées, comme celles qui sont après la gare. C'est pour les identifier que la CAPF pose des panneaux.

- Pour ce qui est du tourisme, je remercie Romain Genowfsky VisioCom, habitant de Bourron-Marlotte, qui nous a fait cadeau de l'impression du plan. Les textes ont été relus pendant les vacances et les photos ont été prises par Catherine Hamel, que l'on remercie également. Le dépliant Français est sorti cette semaine et le dépliant Anglais va suivre.
- Aux alentours de notre région il existe un concours des talents destiné à toutes personnes qui fabriquent quelque chose (*artisans, commerçants, artistes...*). Afin d'offrir la possibilité aux Bourronnais-Marlottins d'y participer, la commission va effectuer une large communication à ce sujet.
- En ce qui concerne le marché, nous avons fait interdire le stationnement des camions de livraisons, sauf vitrines frigorifiques. Les exposants ont été informés, mais il faut rester vigilant car les mauvaises habitudes reviennent vite.

Il y a un nombre incalculable de personnes qui veulent venir sur le marché, ce qui prouve que nous avons bonne réputation mais aussi beaucoup de Foodtruck de toutes sortes qui demandent un emplacement le jour de fermeture des restaurants. Nous ne pouvons pas donner l'autorisation à tout le monde, ces demandes seront étudiées lors d'une prochaine commission.

Myriam Lott

- Le festival de théâtre avec Montigny, il y avait 3 représentations qui ont rencontré un beau succès pour la pièce « 24 heures pour la vie d'une femme », il y avait 80 personnes dans la salle, la lecture par l'humoriste Sophie Porté de son dernier livre, très drôle et le spectacle jeune public qui était une marionnettiste ventriloque et siffleuse qui a dialogué avec ses marionnettes. Elle est allée sur le vide grenier avec son petit chariot pour donner l'envie aux gens de venir la voir.
- A l'occasion des journées du patrimoine, Christophe a organisé « la patrimoniale » en association avec Montigny-sur-Loing et Grez-sur-Loing, tout s'est bien passé, pour les autres activités également. Les primaires ont pu bénéficier d'une sortie « patrimoine » le vendredi après-midi. Deux classes ont pu profiter de la salle du conseil qui a été transformée en ateliers pour apprendre le fusain et deux classes sont allées découvrir le jardin d'Henri Quenot. Comme les années précédentes, Nathalie a effectué la visite du parc du château matin et après-midi.

Il y a eu des visites déambulatoires, une présentation du legs de Monsieur Alain Desaty car nous avons découvert beaucoup de tableaux qui ont été rapatriés dans la collection de la Mairie / Musée. Un grand merci aux deux associations les Amis de Bourron-Marlotte et les Amis de la Mairie / Musée de Bourron-Marlotte, des bénévoles qui se sont mobilisés et les élus, qui ont fait que ces journées se déroulent pour le mieux, qui se sont terminées par un magnifique concert de musique baroque et classique à l'église Sainte Sévère, par l'association Notes Solidaires qui, depuis plusieurs années, vient donner un concert gracieusement à l'occasion des journées du patrimoine.

- Retour sur la 2^{ème} soirée débat sur la thématique de la forêt qui était passionnant et la prochaine sera sur l'eau le lundi 13 novembre. *Monsieur le Maire remercie les deux intervenants de l'ONF qui étaient exceptionnels et les Amis de la Forêt.*
- Il y a des événements en préparation au mois de novembre, notamment le Festival de théâtre du Hérisson qui a plus de 20 ans en novembre de cette année. C'est un festival amateurs, il y aura plusieurs représentations à la Salle des Fêtes.
- La prochaine réunion du groupe de travail relatif au projet de l'espace muséal / bibliothèque se tiendra le 3 octobre prochain.

Marie-Claude Bruder-Cauquil pour Jean-Charles Gandon

- La commission a pour projet d'installer une borne de recharge lente pour véhicules électriques. Suite à la présentation à la commission travaux de nouveaux devis ont été demandés, car le choix se porte sur une charge rapide. La décision découlera de la différence de coût, alors les dossiers de subvention pourront être déposés.
- Trois collecteurs de bio déchets vont être installés. Il va falloir définir les emplacements en prenant en compte le problème stationnement au moment de la récupération. Ont été proposés, le Chemin du Levant, Rue Renault / Square Thibault vers le centre aéré Gentilly et le terrain Vlasto vers les HLM. Ce sont des points stratégiques en sortie de ville mais comme il s'agit de bacs mobiles pour le moment, il sera possible de les changer en cas de problème.

Stéphanie Pacton demande si le syndicat s'occupera de la communication ?

Véronique Mourichon répond que des prospectus seront distribués dans les boîtes aux lettres, comme à chaque fois qu'il y a un changement au niveau de la collecte, mais nous ferons également une communication de notre côté.

- Nous avons également évoqué une nouvelle journée verte, mais sous forme de rallye ou d'un jeu de piste. En lien avec l'environnement, on pourrait faire des points d'étape à la déchèterie, la station d'épuration, la forêt, le réservoir par exemple avec des jeux ludiques. C'est un point qu'il faudra aborder avec Christophe.

9) Questions Ouvertes

Questions ouvertes de Marie-Claude Bruder-Cauquil

- a) De nombreux chats errants ont élu domicile en haut de la rue Pasteur. Comme pour les chats sauvages des logements des Trois Moulins, une action de capture et stérilisation peut-elle être entreprise par la commune ?

S'il y a des chats dans la rue Pasteur c'est qu'ils sont nourris, il faut donc commencer par arrêter de les nourrir.

Aux Trois Moulins, c'est une association qui s'est créée pour capturer et emmener les chats se faire stériliser chez le vétérinaire, ce n'est pas la commune qui gère. La commune s'est juste engagée à payer la stérilisation de 20 chats. Aujourd'hui nous avons financé la stérilisation de 15 chats.

Je m'étais renseigné auprès de la SACPA avec laquelle nous sommes en contrat, le prix de l'intervention est entre 150 et 170 € le chat. Pour le moment, nous avons payé 914,10 € pour

15 chats, soit une moyenne de 60 € par chat. De plus, la SACPA dit « à noter que ce marché exclus les colonies de chats libres ».

Stéphanie Pacton demande s'il est possible d'interpeller l'association qui s'occupe des Trois Moulins ?

Monsieur le Maire répond qu'il faut désormais se poser la question de savoir si l'on souhaite continuer à financer. Nous avons pensé 20 chats, il ne faudrait pas qu'il y en ait un peu partout et que tout le monde nous demande de financer

Véronique Mourichon rappelle qu'à l'origine elle était contre, mais explique que sous la pression le conseil a accordé le financement de 20 chats aux Trois Moulins et il n'y a donc pas de raison désormais de refuser ceux de la rue Pasteur.

Monsieur le Maire dit qu'il est possible, collégalement ce soir, de prendre la décision d'accéder à la demande de la rue Pasteur ou non. Rapprochez-vous de l'association et voyez si elle souhaite également intervenir rue Pasteur.

- b) L'an dernier, le SDEM a présenté le bilan énergétique des bâtiments communaux de Bourron-Marlotte. Pouvez-vous faire le point sur le plan de régénération entrepris sur la commune pour atteindre les objectifs de la loi « Transition Ecologique » à l'horizon 2030 ? Rappelons qu'en 2020, le budget énergie de notre commune représentait 6,2% du budget communal soit un coût de 48 euros par habitant, alors que la moyenne nationale était de 36,5 euros par habitant.

J'avoue qu'en 2020 notre attention était plus tournée vers la COVID, l'organisation de vaccinations, le bien-être des enfants à l'école etc.

Nous nous sommes emparés de ce dossier, et nous avons fait :

- *La toiture des services techniques*
- *La toiture de la salle des fêtes*
- *La toiture de l'Atelier Delort*
- *La toiture du logement situé au-dessus des services techniques*
- *Pour le moment, les fenêtres et les portes de la salle des fêtes et il restera l'isolation par l'intérieur*
- *L'abaissement de l'éclairage public de 23h30 à 5h00 du matin*
- *La mairie et les écoles sont passées en éclairage LED*
- *Continuité de changement des ampoules de l'éclairage public*
- *Changement de l'éclairage du terrain de football en LED grâce à une subvention que nous a accordée Monsieur le Sous-Préfet*
- *La température des bâtiments a été bloquée à 19 °C*
- *Réparation de la régulation du chauffage Mairie / Ecole par la pose d'horloges programmables*

Malheureusement, tous ces efforts qui ont été faits, ont été balayés par la hausse des fluides.

Nous sommes dans l'attente de devis pour pouvoir déposer des demandes de subventions avant le 15 octobre afin d'obtenir les subventions sur 2024. Nous attendons des devis pour le changement des dernières fenêtres en simple vitrage de l'école élémentaire, les logements en location rue des Taillis de la Vallée et rue des Grands Réages.

Nous menions une réflexion cette après-midi sur le chauffage qui est au gaz pour la plupart des bâtiments. Savoir s'il est pertinent de mettre des pompes à chaleur et pouvoir prétendre à des subventions, il faut d'abord effectuer une étude de tous les bâtiments.

Marie-Claude Bruder-Cauquil remercie Monsieur le Maire pour le bilan de ce qui a été fait, mais demande quels sont les projets prévus et prioritaires ?

Il est prévu de poursuivre les actions d'isolation de nos bâtiments communaux pour éviter les déperditions. Nous travaillons sur un programme de travaux triennal d'investissement, les écoles, la mairie, les vestiaires du foot afin de définir les priorités et de demander les subventions adéquates.

Marie-Claude Bruder-Cauquil demande que les membres du conseil soient destinataires de ce programme triennal.

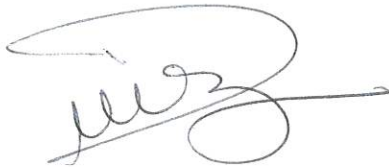
Lionnel Bouillette revient sur l'étude qui sera faite au niveau du chauffage, en indiquant qu'il faudrait penser à la géothermie car si l'on multiplie les pompes à chaleur, les consommations d'électricité vont augmenter et la facture restera importante. Il est vrai que l'installation a un coût mais on constate une véritable économie au niveau des consommations.

Monsieur le Maire précise que l'étude qui sera effectuée à ce sujet, fournira toutes les options et indiquera celle qui est la plus pertinente pour Bourron-Marlotte.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire remercie les Conseillers Municipaux.

**La séance est levée à
22h00**

Nathalie DUWEZ
Secrétaire de Séance



Vitor VALENTE
Maire,



